

## **CARTES NATIONALES D'IDENTITE et/ou PASSEPORT** pour un MAJEUR

Faire une **pré-demande** : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Prendre un RDV : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Au besoin, se rapprocher de la **Maison France Service** - 04 92 75 46 21

*4 avenue de l'Observatoire à Forcalquier,*

### **Pièces OBLIGATOIRES à fournir lors du RDV en Mairie :**

- Récapitulatif de pré-demande **datée de moins de 6 mois** à la date du RDV (**à imprimer**),
- Original + photocopie recto-verso de la carte d'identité,
- Original passeport + photocopie 1ère et 2ème page,
- Déclaration de perte (*en mairie*) ou vol (*déclaration à faire à la gendarmerie*),
- Timbres fiscaux d'une valeur de 25€ en cas de perte ou vol de la carte d'identité,
- Timbres fiscaux d'une valeur de : 86 euros pour le passeport,
- Acte de Naissance original et récent avec filiation complète de moins de 3 mois,
- Photos d'identité récentes en couleur non découpées répondant aux normes ISO/IEC de moins de 6 mois à la date du rdv,
- Original + photocopie d'un justificatif de domicile (**facture** : EDF, Téléphone, Eau ; Attestation d'assurance habitation, Avis d'imposition ou de non-imposition) de moins d'un an et à la même adresse que celle mise sur la pré-demande.  
*Pour les personnes hébergées : la pièce demandée ci-dessus + attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge, original + photocopie de sa carte d'identité,*
- Le cas échéant, l'original de nationalité française ou d'un décret de naturalisation (*pour les personnes nées à l'étranger et/ou de parents étrangers*) + photocopie,
- Pour les personnes sous curatelle, le jugement en original + photocopie,
- Pour les personnes sous tutelle, le tuteur doit venir faire la demande avec l'intéressé, le jugement en original + photocopie, la carte d'identité du tuteur en original + photocopie.

*Attention : Pour des raisons de sécurité, toute carte non retirée par son titulaire dans un délai de TROIS MOIS sera détruite.*